

1717, engagé dans les mousquetaires du Roi à 16 ans, il prit part à toutes les campagnes de la guerre de succession d'Autriche de 1733 à 1762, il se distingua à la bataille de Rosbach où il contribua activement à diminuer les pertes de l'armée française. Directeur du dépôt de la guerre, sa compétence le fit choisir pour enseigner la tactique au futur Louis XVI et à ses deux frères. Il sut acquérir l'estime de ses élèves qui ne cessèrent de lui témoigner une chaude sympathie jusqu'à sa mort survenue en 1790. Il était lieutenant général des armées du Roi depuis 1780.

Ce Luron célèbre en son temps, même illustre, est bien oublié de nos jours. Sa mémoire n'a pas survécu dans sa ville natale ; la seule fois que j'entendis citer son nom, il y a bien longtemps, par un concitoyen se voulant bien informé, ce fut pour le voir confondre avec le Maréchal de Vaux qui soumit la Corse en 1769 et n'a aucune attache avec la famille de Vault de Lure.

Lors de l'invasion de 1814, Lure prise et occupée par les Autrichiens, le 2 janvier 1814, qui ne firent que passer, fut confiée à la garde de l'armée russe. Le Grand duc Constantin, frère de l'Empereur Alexandre, établit son état-major à l'hôtel de Vault où lui succéda, peu de jours après, le Chevalier Jean Descours, noble polonais, major au Régiment de Sibérie, qui fut commandant de la place de Lure jusqu'en mai 1814. Il se montra bienveillant et, tout en faisant preuve de fermeté et même de sévérité, il atténua les rigueurs de

.../...

l'occupation de sorte que, pour s'attirer la continuation de ses bonnes grâces, plusieurs bons citoyens de la ville lui firent remettre, le 5 mars 1814, une paire de pistolets d'honneur dans un étui en cuir portant l'inscription : à Monsieur le Major Descours, chevalier de plusieurs ordres, commandant la place de Lure, la ville reconnaissante. "Ceci pour éterniser la bienfaisante protection qu'il avait accordée à tous les habitants et le développement des vertus qui tempèrent les malheurs de la guerre". C'est ce que rappelait il y a quelques années, dans une lettre au maire de Lure, son arrière petit fils, M. Stanislas Deskur, disant que, descendant d'une famille noble française, il avait comme commandant de la place de Lure préservé la ville d'une incursion de l'armée autrichienne, peut-être de son incendie et de son sac par cette dernière. En reconnaissance, la ville de Lure lui avait dédié un document de gratitude et un précieux cadeau. Le correspondant ajoutait que le fils du major Descours, nommé Bronislas, forcé d'émigrer en France après les événements liés à l'insurrection polonaise de 1863, choisit la ville de Lure comme refuge et y trouva asile avec toute sa famille. "Il y éprouva ample aide et protection ce dont parlent ses mémoires". Un bienfait n'est jamais perdu !

L'hôtel de Vault a été ensuite la propriété de la famille Lomont. Quelques Lurons se souviennent du peintre Eugène Lomont, né à Lure en 1864 et mort en 1938, qui y passa, à quelques années près, toute son existence. Elève de Bougue-

.../...

reau et de Fleury, il fut reçu au salon en 1885 où il exposa régulièrement jusqu'en 1900. Mais une cruelle maladie l'obligea à interrompre sa carrière officielle. Il se retira dans sa maison du 24 Grande Rue où sa mère l'entourait d'une touchante affection. Il continua à peindre pendant les moments de répit que lui accordait son mal. Il eut la grande joie, cinq années avant sa mort, de pouvoir envoyer à nouveau une de ses oeuvres au Salon. Ses oeuvres figurent dans plusieurs musées, notamment à celui de Dresde, un tableau intitulé "Jeu de volants" (1894), où il a choisi comme modèle deux petites filles de Lure : l'une étant Marguerite Joachim, Madame Grandvoinet, dont, coïncidence remarquable, la fille, Madame Béglé, propriétaire de la maison, occupe l'appartement d'Eugène Lomont.

Que le lecteur me pardonne ces longues digressions, mais j'ai plaisir à lui rappeler ces souvenirs, restés vivants dans la mémoire des anciens Lurons qui me les ont transmis. Je l'avais prévenu que nous flânerions ensemble, et comme dit le bon La Fontaine, " Ne point errer est au dessus de mes forces".

J'ai mis si peu d'empressement à arriver à l'église que l'on va me prendre pour un mécréant. Mais il y a tant à dire sur ce sujet que je vais peut être retenir bien longtemps à leur gré des lecteurs qui n'entrent pas souvent dans l'église. C'est le coeur de la cité, c'est là que, pendant

.../...

des siècles, se sont déroulés les grands et petits événements de la cité ; on y a porté à leur premiers pas dans la vie ou à leur heure dernière des générations de Lurons. C'est à son ombre encore que reposent tous ceux qu'on a ensevelis autour d'elle pendant plus de cent cinquante ans et dont, pour quelques-uns, le repos a été troublé lors des travaux d'installation de l'électricité en 1911.

Quant il s'agissait de prendre une décision grave, soit que le corps de ville ne voulut pas en prendre la responsabilité, soit qu'il pensât que l'avis de la communauté était indispensable, on y réunissait tantôt tous les hommes, tantôt les bourgeois les plus notables. Du haut de la chaire, à la messe paroissiale ou aux vêpres du dimanche, le curé avertissait la population des prescriptions du magistrat, qui étaient ensuite affichées à la porte. C'était, sur la place de l'église ou sous le porche, qu'à l'issue des offices se faisait l'adjudication des biens ou travaux communaux. Les habitants y discutaient de leurs affaires, graves ou futiles, et une fois les esprits bien échauffés on y vit souvent de véritables petites émeutes. On lit, à plusieurs reprises, dans les vieux registres des délibérations que les habitants rassemblés à la sortie d'un office ont menacé le maire, injurié et même molesté.

Pendant la Révolution, lorsque l'église eut été retirée au culte catholique proscrit, tour à tour s'y déroulèrent les pompes des fêtes de la Raison et de l'Etre suprême, et les mornes cérémonies décadaires, jusqu'à ce que le lieu sacré eut été converti en magasin à fourrages et en grenier à grains.

.../...

Quelques trente ans plus tard, un Prince de l'Eglise, le Cardinal de Rohan, archevêque de Besançon, y prêcha pendant plusieurs jours un jubilé, devant une foule ardente et recueillie, transportée littéralement par l'éloquence du prélat et les paroles tombées du haut de cette chaire, où les prêtres de nos jours affectent de ne plus monter. Que de souvenirs flottent sous les voûtes de cette église ! que de prières sont montées vers elles suppliantes et à la gloire du Dieu Tout Puissant ! combien de genoux se sont fléchis sur ces dalles si usées qu'il a fallu les remplacer il y a deux ans !

L'église actuelle ne date que de 1745 et le clocher n'y a été adjoint qu'en 1863. Jusqu'à cette date, le frontispice s'ornait d'une inscription chonogramme :

Ista VetVsta forIs eX tVnC bIs In Vrbe noVata regia MartInI
terqVe saCrata Deo.

Cette vieille église de Saint-Martin hors les murs, depuis reconstruite deux fois dans la ville, a été trois fois consacrée à Dieu. 1747. Ce distique renferme toute l'histoire de l'église paroissiale de Lure depuis ses origines, à cela près que la date de 1747 anticipait quelque peu puisque l'église ne fut consacrée par l'archevêque de Besançon que le 19 octobre 1756.

Jusqu'en 1556, la vieille église de Saint-Martin se trouvait donc à l'extérieur de la ville, d'où l'appellation Saint-Martin Hors les Murs. Ceci n'a rien d'anormal. Dans les

.../...

premiers siècles du christianisme on plaçait, dit le vieil historien comtois Dunod, les églises à l'extérieur des villages sur quelque monticule ou montagne, selon la coutume des Romains; certaines même se trouvaient ainsi situées parce qu'elles avaient remplacé des temples païens. Il se pourrait que l'église Saint-Martin de Lure ait été fondée par l'apôtre des Gaules lui-même, au cours de l'un de ses trois voyages de Tours à Trèves et retour, en 372, 395 et 396, dont un au moins par notre pays. On a remarqué, en effet, que toutes les églises dédiées à Saint-Martin, dans notre région, formaient deux lignes très distinctes et bien tranchées, s'accordant à peu de choses près avec les tracés des voies romaines que le saint a pu emprunter lors de son voyage. C'est la conclusion de André Pidoux dans sa remarquable vie des Saints de Franche-Comté. Son éloignement de la ville et son accès incommode l'avaient fait quelque peu délaissé par les bourgeois de Lure qui, dit la sentence arbitrale de 1408, "souloient aller de nuit comme de jour pour ouïr le Divin office de Dieu" dans la chapelle de l'abbaye jusqu'à ce que vers 1400, l'entrée leur en fut interdite par les religieux.

Comme cette vieille église de Saint-Martin a disparu depuis 3 siècles, il est bien difficile d'en déterminer l'emplacement exact, d'autant plus que les textes indiquant sa situation sont très imprécis, comme il arrive souvent aux contemporains qui se contentent de faire une description sommaire de lieux qu'ils estiment suffisamment connus de ceux

.../...

qui les lisent. C'est bien le cas de Jules César, par exemple, qui s'attache beaucoup plus à donner d'amples détails sur les événements qu'il rapporte, qu'à les situer exactement dans le cadre où ils se sont déroulés.

L'auteur de la vie de Saint-Desle dit simplement qu'en arrivant à Lure, le Saint Abbé rencontra une petite église assise sur le flanc d'une colline. Pierre Chevrotton, procureur fiscal et général de l'archevêché de Besançon, dans son procès verbal de visite du 6 septembre 1603, dit "l'église paroissiale est d'ancienneté construite sur un petit haut proche des fossés de la dite ville... présentement quasi entièrement ruinée et en grande partie abattue, les autels pollués et en très pauvre ordre, cela provenant à cause des guerres". En fait, elle était pratiquement abandonnée depuis qu'en 1556 une nouvelle église avait été construite à l'intérieur de la ville et on n'y célébrait plus les offices. Dès 1551, le 9 avril, l'administrateur de l'archevêché, (l'archevêque Claude de la Baume n'étant âgé que de 15 ans) donna aux bourgeois la permission de la démolir, mais les religieux de l'abbaye s'y opposèrent, disant que seul l'abbé avait ce droit. Ils s'opposèrent même à sa restauration "à raison qu'elle est construite en lieu éminent et qui commande à la forteresse de la dite abbaye".

Et, en effet, depuis que l'abbaye avait été fortifiée et surtout depuis l'apparition de l'artillerie, l'Eglise Saint-Martin était devenue fort gênante, en raison de sa si-

.../...

tuation sur le tertre Saint-Martin : "Bien que l'abbaye soit en forme de château avec bonnes et fortes tours, toutefois elle est commandée d'un côté d'un commandement meurtrier par un petit tertre aussi haut que le sommet des tours à cent pas d'icelles". (Girardot de Nozeroy. Histoire de la guerre de Dix ans). De sorte que le premier mouvement des assaillants était de placer des canons sur le tertre, d'où ils pouvaient neutraliser ceux qui depuis les tours protégeaient l'abbaye. L'abbé Jean Rodolphe Stoer avait l'intention, soit de démolir l'église, soit de s'en servir comme protection avancée, pour empêcher l'ennemi de l'utiliser. C'est pourquoi il incita fortement les bourgeois de Lure à la désaffecter et les aida pécuniairement à construire l'église dans la ville.

La vieille église de Saint-Martin déjà ruineuse, s'écroula et il n'en restait certainement plus aucun vestige lorsqu'en 1676 le commandant français de la place de Lure décida de construire sur son emplacement, ou à son proche voisinage, la redoute projetée par les défenseurs de l'abbaye et qu'ils n'avaient pas eu le loisir de réaliser. A cet effet, il utilisa les pierres du prieuré Saint-Desle, ce qui signifie clairement que celles de la vieille église Saint-Martin avaient disparu. Une délibération du conseil municipal du 10 juin 1807 dit que celle-ci était bâtie dans l'emplacement des hébergeages du sieur Foyot et à l'extrémité septentrionale du chemin qui va de la rue du Chapitre jusqu'à la route de Vesoul qui était affecté au passage des paroissiens se rendant

.../...

à l'église, chemin qui, acutellement, porte le nom de traje Magrey, mais il semble que par extrémité septentrionale il faut comprendre l'endroit où ce passage forme un coude à angle droit. Ce qui, joint à des témoignages recueillis auprès de vieux Lurons, permet de dire que l'église Saint-Martin s'élevait à cet endroit, dans la propriété Georges Josserand, sans qu'il soit possible d'en déterminer pour le moment l'emplacement exact. Le cimetière qui l'environnait était encore exclusivement affecté aux inhumations en 1603, comme le procès verbal de visite du délégué de l'archevêché nous l'apprend. "Aux environs de la dite ancienne église paroissiale, il y a un fort ample cimetière assez clos, où on inhume les corps des défunts, tant de ladite ville que des villages dépendant de la paroisse de Lure, n'y ayant cimetière en ladite ville." Ce qui veut dire qu'en 1603 le cimetière qui entourait plus tard la nouvelle église bâtie en 1556 n'existait pas, et ce qui est curieux, c'est que l'archevêché ne la tenait pas pour la paroissiale officielle. En effet, dit le procès verbal de visite, "dans la ville, il y a une fort ample et belle chapelle en l'honneur de Saint-Martin, en laquelle se font les offices et est réputée pour la paroissiale. A l'entour, une place assez ample bien close et toutefois non bénie, en laquelle il y a une belle croix de pierre bien dorée". Place préparée pour y installer le cimetière, lorsque l'archevêque en aurait donné l'autorisation.

Comme je l'ai dit, la construction d'une église dans l'enceinte de la ville fut entreprise en 1551 et termi-

.../...

00

née en 1556, millésime gravé au dessus d'une porte aujourd'hui murée située dans un escalier donnant accès au débarras de la sacristie. Elle était orientée du Nord au Sud, c'est-à-dire parallèle à la grande Rue et était du style gothique flamboyant. Elle présentait cette particularité que le clocher était placé entre la nef et le chœur. Cinquante ans après sa construction elle était en bon état, comme l'atteste le procès verbal de 1603. Mais en 1709, ce n'était plus le cas, et la visite du délégué de l'archevêque du 26 avril 1715, dit que "le chœur en voûte menace ruine", ainsi que d'autres parties de l'église. Seul le clocher a été reconnu en bon état. Le procès verbal donne la raison de cette vétusté précoce affectant un bâtiment pourtant solidement construit : "Cette église est extrêmement humide, l'eau y entre par les débordements, on est obligé, dans ces accidents-là, d'aller faire l'office de la paroisse aux RRPP capucins. Il serait à propos de faire ôter les tuyaux de la fontaine qui passent tout le long du cimetière et qui ruinent les fondements des murailles". Comble de malheur, l'église fut en partie incendiée par l'incendie qui ravagea la ville, pendant la nuit du 11 au 12 décembre 1720 brûlant les maisons des meilleurs ménages. La moitié de la ville fut détruite. La flèche du clocher s'écroula sur l'église entraînant dans sa chute les 3 cloches qui, sauf la plus petite, furent complètement fondues. En 1724, le clocher fut surmonté d'une nouvelle flèche "d'une hauteur prodigieuse", (près de 20 mètres) dit une délibération de 1779, mais tout en sacrifiant ainsi à la vanité,

.../...

la dépense ne permit de réparer l'église que très imparfaitement. Lors de sa visite pastorale de mai 1737, l'archevêque de Besançon, Pierre Antoine de Grammont, ordonna sa reconstruction et, comme son injonction n'avait pas eu de suite, il jeta l'interdit canonique sur elle. Cette sanction détermina le corps de ville à décider, le 24 février 1738, d'édifier une église nouvelle, mais pour éviter les inconvénients qui avaient causé la ruine rapide de l'ancienne, on décida de surélever le pavé et on l'orienta de l'ouest à l'est, selon les règles du moyen âge, et perpendiculairement à la Grande-Rue. Les travaux ne commencèrent qu'en 1740 et, par mesure d'économie, le corps de ville les confia à un artisan maçon Boudier de Jussey assisté de Vaisy, qui se qualifiait orgueilleusement de maître architecte de l'abbaye de la Charité, sans soumettre les plans, qui devaient être bien sommaires, à l'examen et à l'approbation de l'Intendant, selon la règle. Emu par l'inélégance de l'édifice en construction, d'une architecture banale, le subdélégué de l'Intendant alerta son supérieur, Barthélémy de Vanolles. L'Intendant se montra très fâché qu'on ait entrepris la construction sans l'avertir et sans le consulter. Le 26 février 1741, il convoqua le maire à Besançon dans les 48 heures. La sermon fut être sévère, car on a une délibération du corps de ville par laquelle les conseillers prient l'Intendant "de vouloir bien les excuser pour leur manquement à son égard et leur pardonner leurs fautes". L'intendant fit établir de nouveaux plans par l'architecte Querret, Inspecteur en second des Ponts et Chaussées de la

.../...

Province comprenant plusieurs modifications, mais les travaux étaient trop avancés ; il aurait fallu notamment démolir le nouveau chœur et même ses fondations. Finalement, les changements ne portèrent que sur des détails et sur l'extérieur pour le rendre plus élégant. La charpente fut construite sur les plans de Querret, par Pierre Claude Pernot, maître, charpentier à Lure. Mais il y avait une autre question plus épineuse. Les habitants unanimes voulaient que l'on conservât le clocher et le corps de ville n'était pas de cet avis. Il aurait fallu, pour soutenir la tour, maintenir toute une partie de l'ancien chœur comme le proposaient les entrepreneurs, remplir de maçonnerie le vide des arcades attenantes et liées à la tour, puis couvrir toute cette partie du vieux chœur. Le 30 juillet 1741, le corps de ville décida que cette consolidation était trop dispendieuse et pas durable et qu'en conséquence il fallait tout mettre bas, y compris le clocher, si l'Intendant le permettait. Mais il est probable que les habitants mécontents s'étaient adressés à lui, car il ordonna de surseoir en attendant sa décision : il vint en personne à Lure le 16 septembre 1741 et, trouvant le clocher fort beau, il ordonna une nouvelle visite et expertise, à la suite de laquelle il décida que le clocher devait être conservé, suivant le plan proposé par les entrepreneurs. Ces travaux sont toujours visibles sur la façade de la partie de l'ancien chœur conservé, et on aperçoit de chaque côté de la porte la naissance de deux arceaux. Le magistrat voulait absolument démolir le clocher et toute l'ancienne église, sauf une partie de la nef pour en faire la sacristie. Il avait sollicité la pro-

rection du Cardinal de Rohan, grand aumônier de France, évêque de Strasbourg, lequel depuis qu'il avait fait élire son neveu, abbé de Lure et de Murbach, avait pris en main les intérêts des deux monastères. Mais l'Intendant de Vanolle, tenant compte à la fois du vœu des habitants, de sa propre opinion et du fait que les finances de la ville ne permettaient pas la construction d'un nouveau clocher dans l'immédiat, maintint fermement sa décision.

En 1779, on fut obligé de démolir la flèche du clocher dont les bois de charpente étaient complètement pourris et qui ne pouvait résister à un fort coup de vent. Elle fut remplacée par "un petit dôme à 8 pans, terminé en pointe".

La partie conservée de l'ancienne église fut aménagée en sacristie, puis en salle des catéchismes par l'abbé Boilloz, curé en 1838. C'est la chapelle dite de Persévérance, dont le chœur occupe la place de l'ancien baptistère. On y remarque une belle boiserie du style Louis XV dont on ne connaît pas avec certitude la provenance, mais dont la disposition fragmentée montre assez qu'elle a été rapportée.

D'après le chanoine Plaisonnet, elles viendraient de la chapelle de l'abbaye et auraient été sauvées lors de la destruction de celle-ci pendant la révolution, par son arrière grand-père François Plaisonnet, architecte. Elles restèrent dans sa famille jusqu'au jour où une de ses descendantes les donna à l'église et les fit placer à ses frais là où elles sont actuellement.

Ce vieux clocher assis sur une partie de l'ancienne nef et quelques fragments du choeur est tout ce qui subsiste du Lure d'avant le XVII^e siècle. Chaque fois qu'il m'arrive de le contempler, je loue la mémoire du sage intendant de Vannolles à qui nous devons la conservation de cette belle tour carrée en grès rose qui flamboie au soleil levant et se pare de teintes violettes au crépuscule.

Sensibles à la fois à son charme et à sa valeur de souvenir, les édiles lurons de l'époque avaient, lors de la disparition du cimetière en 1784, aménagé une petite place agrémentée d'une gracieuse petite fontaine surmontée d'une statue de la Vierge Marie, telle qu'on peut la voir sur la belle lithographie en couleur de Telory (1845) d'après l'aquarelle de Ludovic d'Hastrel.

Notre siècle a vu la dégradation de cet harmonieux ensemble. A l'emplacement de la petite fontaine, on a construit une bâtisse inélégante abritant un transformateur électrique, dont la masse inesthétique semble défier le petit clocher.

Enfin, suprême injure, quelques 40 années après, en 1956, la municipalité a adossé à la façade de ce qui subsiste de la vieille église Saint-Martin du XVI^e siècle, un de ces édicules qui ont perpétué la mémoire de Vespasien. Encore l'Empereur romain les faisait-il édifier en marbre et en porphyre dans des lieux discrets. Mais celui imaginé par ses émules contemporains s'étale en pleine rue comme une verrue en béton.

Quand il fut connu, le projet de la municipalité souleva l'émotion et les protestations des amis du vieux Lure ; moi-même je fis une démarche auprès du Maire Georges Pequegnot et je fis appel à ses sentiments de vieux Luron qu'il manifestait à chaque occasion : je lui fis observer que le patrimoine historique de la ville était déjà si faible que c'était un meurtre de défigurer les quelques débris qu'elle pouvait offrir aux curieux et aux amateurs. Mais le maire de 1956 était encore plus obstiné que son prédécesseur de 1741. Mon intervention n'eut aucun succès et mon interlocuteur assaisonna son refus de quelques plaisanteries irréligieuses de mauvais goût.

Le conservateur des monuments historiques du département avait commencé en 1937 les démarches pour le classement des vestiges de la vieille église ; interrompues depuis la guerre, elles pouvaient aboutir d'un moment à l'autre. Georges Pequegnot prit les devants et en 3 jours, l'édicule fut mis en place à l'endroit même qui avait été décidé. Pour longtemps, sans doute, car l'indifférence née de l'accoutumance a fait place à la réprobation du début. Mais si les Lurons en ont pris leur parti, les visiteurs étrangers à la ville se montrent en général choqués. Il y a quelques années, on m'avait demandé d'accompagner et de servir de guide à travers la ville aux membres d'une Société Savante d'Alsace. Evidemment, le parcours fut rapide. Après avoir visité l'église, nous sortîmes par la porte de la chapelle de Persévérance. Je me souviendrai longtemps de la fureur d'un vieil érudit qui se réjouissait de revoir la petite place qui

l'avait séduit par son charme, plus d'un demi-siècle auparavant.

Il fit partager son indignation à ses collègues et exprima vertement et sans détours son mépris envers les béotiens qui avaient ainsi défigurés ces vestiges du passé, et aussi envers les habitants d'une ville qui avaient si peu le souci de sauvegarder leur patrimoine historique.

La construction de la nouvelle église fut terminée 5 ans après. La bénédiction suivie de la première messe, eut lieu le 13 juin 1745, dimanche de la Trinité. Pendant les 5 années que durèrent les travaux, les offices de la paroisse furent célébrés dans la chapelle des Capucins. Il ne fut plus question de démolir la tour de l'ancienne église, mais la construction d'un clocher sur le devant fut plusieurs fois envisagée, même formellement décidée, sans pouvoir être réalisée ; car la ville souffrait d'un manque d'argent chronique et le projet en suspens depuis plus d'un siècle ne fut exécuté qu'en 1863. Les Annales Franc-Comtoises apprécièrent ainsi cet embellissement : "l'église de Lure décorée d'un gracieux clocher et restaurée entièrement offre aujourd'hui un aspect plus digne d'une ville chrétienne".

Une aimable poétesse comtoise, Suzanne Peuteuil s'est penchée tout à tour sur les garde-fous des clochers de notre pays : elle a oublié celui de Lure, peut-être parce que son escalier délabré ne l'a pas encouragée à entreprendre l'ascension : il vrai aussi que l'accès en est assez diffici-

le. Au temps où le vieux luron Eugène Collilieux veillait peu jalousement sur une horloge capricieuse, l'entrée en était ouverte à tout venant. Au sortir du catéchisme, nous nous y glissions à pas de loup et lorsqu'une expulsion prématurée du terrible sacristain et sonneur Paul Jeanblanc n'avait pas interrompu l'audacieuse entreprise, nous étions bien récompensés à la fois par la satisfaction de la réussite et la vue superbe qui, de la plate forme, s'offrait à nos yeux sur le Mortard, sur le Mont-Randon, sur le Tertre Landry, sur le Magny-Vernois et toute la campagne environnante. Et, dans le vent qui nous fouettait le visage, nous savourions la fierté d'avoir accompli un tel exploit. Nous a-t-on répété assez que la hauteur totale de l'édifice était de 33 mètres ! Puis nous jetions un regard en passant, sur les trois cloches, mais furtif, craignant d'être surpris soudain par le fracas de leur volée. Nous nous risquions dans le lanterneau qui surmonte le dôme, aussi haut que nous pouvions aller. Combien de lurons vivants actuellement peuvent se vanter d'avoir fait cette ascension ! Et nous redescendions en nous demandant si nous n'allions pas trouver la porte fermée par l'intraitable Paul Jeanblanc ; ce qu'il ne manquait pas de faire lorsqu'il avait décelé notre présence ; dans ce cas, elle ne se rouvrirait que lorsque l'un ou les autres de nos parents alertés étaient là pour nous accueillir et sans compliments, on peut bien le penser. Mais l'exploit ne valait-il pas le risque ?

Une seule cloche avait échappé à l'incendie de 1720 et ce fut seulement en 1756 qu'on remplaça les deux autres.

.../...

Vint la Révolution et le 14 brumaire ou 24 décembre 1793. Les citoyens Charles Urbain Barbier et François Jameth, commissaires du comité de Salut Public en firent descendre deux qui furent envoyées à Vesoul pour être fondues et converties en bronze à canon. Une seule subsista et fut remontée dans le nouveau clocher. Elle porte l'inscription :

Patrinus RR et IIDD Leodegarius a Rathsamhausen, Princeps et unitarum Abbatiarum Murbacis et Lutrensis coadjutor. Matrina vero proenobilis DD carolina (ou bien Claudina ou Carlotta) Masson d'Authume, comitissa de Borey. D. Claudius Simon Siblot Regius consiliarius et Ludrensis Praefectus - 1756.

Les deux autres cloches ont été fondues en 1862 :

Ville de Lure 1862

Parrain : M. Grobert Joseph notaire, Maire de Lure, membre du conseil général, Président de la Société de Secours de Saint-Desle,

Marraine : Mme Faivre d'Arcier, épouse de M. Martelet Thiebaut présidente de l'association des Dames de la charité de Lure, Bênie par M. Guiron Pierre François, curé de Lure.

Ville de Lure 1862

Parrain : M. Prinet Rodolphe Bruno, ancien maire de Lure.

Marraine : Mme Rose Dromard.

Bênie par M. Guiron Pierre François, curé de Lure.

Don des habitants.

L'église de Lure a recueilli divers meubles provenant de l'Eglise abbatiale et qui y furent transportés pendant la Révolution.

D'abord le jeu d'orgues et son buffet, superbe morceau de sculpture du 18° siècle qui porte à sa base les armes de l'avant dernier abbé Casimir Frédéric (Dom Léger) de Rathsamhausen - 1756-1786, celles de l'abbaye de Lure : une main bénissante, et de l'abbaye de Murbach, un lévrier, le tout sur manteau d'hermine surmonté d'une mitre et d'une couronne de prince, accosté d'une crosse et d'une épée en sautoir, rappelant que l'abbé de Lure était à la fois Prince de l'église et Prince d'Empire. L'auteur de ce ouvrage d'art est Gabriel Ignace Ritter, sculpteur et architecte, originaire de Guebwiller, qui était au service de Murbach et que l'abbé de Rathsamhausen avait envoyé à Lure pour concourir aux embellissements du monastère. Ritter s'étant fixé à Lure, y avait été admis comme bourgeois et y avait épousé, en 1764, la fille d'un chirurgien de la ville, Pierre Deruez. Cet artiste a laissé, en Haute Alsace, diverses productions dont quelques-uns sont de vrais chefs d'oeuvre, notamment les boiseries de l'ancienne abbaye de Murbach conservées au musée de Colmar, et dont on peut comparer l'exécution avec celles de la chapelle de Persévérance, ce qui permet de penser qu'il en fut aussi l'auteur.

Le jeu d'orgues a été construit par Dom Antoine Geiger, bénédictin de l'abbaye de Faverney, né à Lure vers 1640, d'un père d'origine Souabe, dont, dit Bernard de Ferrette dans son Diarium qui le nomme en français Dom Violon, qu'il "s'était beaucoup perfectionné dans la musique par ses propres moyens et dans la fabrication des instruments de tou-

tes sortes. Aussi fut-il appelé en Alsace et recherché par plusieurs prélats à qui il était très cher pour l'urbanité de ses moeurs et la candeur de sa vie". Il avait construit le grand orgue de la basilique de Murbach et B. de Ferrette ajoute à la date du 30 juillet 1691 que Lure lui devait aussi son orgue. Dom Geiger mourut au monastère de Luxeuil le 13 juin 1711. Il avait donc fait l'orgue de Lure avant 1691. Celui-ci fut refait en 1756 par le célèbre facteur d'orgues allemand Karl Joseph Riepp. Acquis par la ville le 27 mars 1793, le jeu d'orgues fut installé dans l'église paroissiale par Richard, facteur d'orgues, moyennant 1900 francs, et fut mis en service le jour de la Toussaint 1793. Celui qu'il remplaçait fut vendu au maître de forges du Magny-Vernois. Le jeu d'orgues fut fort détérioré pendant la Révolution, car, en 1794, l'église fut retirée au culte catholique et pendant 5 ans servit de magasin à fourrages, pailles et grains pour l'armée. "L'orgue, dit une délibération du conseil municipal du 25 prairial an 11 (14 juin 1803) a été dégradé et altéré. Les oiseaux ont niché dans les tuyaux et les souris ont tout rongé". Il était nécessaire de le démonter, de le retenir et réparer de toutes pièces. Il fut à nouveau rénové en 1890 par le facteur d'orgues Charles Mutin, puis restauré complètement en 1978 par Jean François Muno.

Le maître autel et les deux autels latéraux viennent eux aussi de l'église de l'abbaye. Ils sont en majeure partie en stuc, mais d'un travail si parfait qu'ils donnent l'impression d'avoir été taillés dans le plus beau marbre. La

chronique des gardiens du couvent des franciscains de Thann nous apprend qu'ils sont l'oeuvre du frère lai Marianus Mosbrucker "de notre ordre, de Lucerne, très expert dans l'art de faire des autels en stuc, homme très estimé de toute notre province pour l'innocence de sa vie, son zèle religieux, l'honnêteté de ses moeurs et son affabilité." Lorsque le gardien des franciscains de Thann le visita à l'abbaye de Lure, le 9 décembre 1759, il mettait la dernière main à l'exécution de deux autels et préparait les matériaux pour construire une chaire à prêcher.

Le maître autel est remarquable, au centre du tombeau on voit une allégorie peinte représentant le Serpent tenant la pomme et enlaçant la sphère terrestre. Les chandeliers, l'entablement et le tabernacle dont la porte est ornée des attributs de la passion et qui est surmonté d'un beau christ en ivoire, sont du style Louis XV et ont eux aussi probablement été sculptés par Gabriel Ignace Ritter.

Depuis leur installation dans l'église paroissiale, les trois autels ont subi plusieurs modifications, notamment celles commandées par le zèle intempestif de l'abbé Boilloz, curé de Lure de 1836 à 1842, qui entreprit de restaurer et remettre tout au goût du jour. C'était l'époque des badigeons coûteux, abondants mais peu heureux, temps où, sacrifiant à la nouvelle mode, les curés expulsaient le mobilier ancien pour le remplacer par des ornements pompeux et clinquants. L'abbé Boilloz fit rénover l'autel de la chapelle de la Sain-

.../...

te Vierge, puis fit enlever la statue de la Vierge et celle de Saint-Desle en bois sculpté, pour mettre à leur place deux grandes statues de plâtre : celle de Saint-Desle subsiste et celle de la Vierge a été depuis transportée à l'hôpital. La statue de Saint-Desle qui provenait de l'église de l'abbaye a été donnée à l'église du Magny-Vernois.

Quant à l'autel majeur, M. Boilloz, le trouvant trop massif, en érigea un autre en bois, avec tabernacle à deux étages et à tourniquet blindé de glaces, flanqué de deux anges adoreurs en stuc et surélevé de 5 marches. Un de ses successeurs reléqua à son tour ce meuble disgracieux et rétablit l'autel de l'abbaye, comme il est de nos jours. Il paraît toutefois, mais je n'ai pu en avoir confirmation, qu'il aurait alors été scié en largeur parce que trop profond et pour l'adapter aux dimensions du chœur. Le tableau qui est au centre du retable au-dessus du maître autel est une reproduction très fidèle de la crucifixion de Rubens. Il portait un cartouche qui a maintenant disparu et où on lisait en grosses lettres : Donné par l'Empereur. En effet, le cardinal Mathieu, sénateur de l'Empire, avait obtenu de Napoléon III des copies de tableaux de maître pour orner les églises de son diocèse. Celle de Lure est une de ces œuvres.

Elle avait remplacé un immense tableau représentant Saint-Martin, peint au début du XIX^e siècle qui fut placé dans la chapelle Saint-Desle, au dessus de la petite porte latérale d'entrée. Je l'y ai encore vu dans ma première en-

.../...

fance, puis, comme il était quelque peu abîmé, on le descendit, sans doute pour le restaurer, puis finalement il fut relégué dans le petit couloir qui fait communiquer le chœur avec la chapelle de Persévérance. J'ignore ce qu'il est devenu depuis. La chapelle de la Vierge s'ornait aussi d'un tableau, donné par le Roi Louis Philippe ; il a de même disparu. Contrairement à ce que l'on entend dire à tort quelquefois, la chaire à prêcher n'est pas celle de l'abbaye. On a vu plus haut que celle-ci avait été faite en stuc.

La chaire actuelle a été exécutée spécialement pour la nouvelle église en 1745 par François Joseph Cupillard à qui la ville la paya 135 livres. Celui-ci était d'une famille de sculpteurs sur bois dont l'un Claude, avait déjà en 1702 exécuté un retable pour l'ancienne église. Un autre, Antoine est l'auteur de stalles et des boiseries du chœur de l'église Saint-Georges de Vesoul. (1749). Son fils Anatole entreprit les travaux de sculpture de l'église Saint-Christophe de Belfort (1743).

La chaire à la forme d'un pentagone et chacune des 4 faces est consacrée à un Evangeliste avec ses attributs allégoriques. Sans être une pièce absolument remarquable, elle est cependant d'une belle facture quoi qu'un peu empâtée par les couches de peinture dont on l'a recouverte à plusieurs reprises. Cette chaire évoque pour moi de précieux souvenirs d'enfances. J'y revois Monseigneur Fulbert Petit dont la majesté m'avait tant impressionné, prêchant mitre en tête et

.../...

crosse en main, le bon curé Heuvrard, premier pasteur de ma jeunesse. J'y revois encore ces missionnaires d'Ecole, l'abbé Vuillaumié, l'abbé Boudot dont l'éloquence captivèrent mes dix ans.

Mais comment ne pas oublier les affres que j'ai éprouvées dans cette vénérable chaire où je ne suis monté que pour me livrer à des facéties de galopin. Dans les premières années de ce siècle, Lure n'était encore qu'une petite ville où tous se connaissaient. Excepté quelques voitures à chevaux, les rues étaient le domaine des piétons et à certains moments de récréation, celui des gamins que nous étions. Sur les trottoirs (et dans les rigoles) nous jouions aux billes, à la toupie, aux barres en toute tranquillité, sauf lorsque les trois débonnaires agents de police venaient nous rappeler à l'ordre si le jeu devenait trop bruyant. C'étaient aussi d'interminables parties de chat perché et de cachette. Les perdants devaient s'acquitter de gages dont la rigueur variait suivant l'importance du rachat. Il y en avait de bénins, mais la difficulté croissait jusqu'à celui qui était le plus lourd de conséquences. Etre condamné à aller tirer la sonnette du Président du Tribunal n'était qu'un amusement. Mais s'introduire subrepticement dans l'église, monter dans la chaire et y réciter 3 fois, les bras en croix, la comptine :

Trois petits patés, ma chemise brûle,
Trois petits patés, ma chemise est brûlée,

surveillé par les camarades derrière les chaises ou cachés dans les confessionaux, représentait un exploit bien périlleux.

.../...

Il fallait échapper au redoutable abbé Fagot ou à Paul Jeanblanc déjà nommé, toujours aux aguets, car si on était surpris, on devine que ce n'était pas impunément. Et à cela venait s'ajouter que l'on n'était pas quitte pour autant et qu'il fallait renouveler la tentative juqu'à ce qu'elle eut réussi, condition sine qua non, pour être admis à rentrer dans le jeu.

*

Dans une petite châsse, autrefois placée dans la chapelle de la Sainte Vierge, on conserve quelques ossements de Saint-Valbert abbé de Luxeuil. Elle est actuellement dans la chapelle de Persévérance, où elle fait pendant avec une autre châsse renfermant quelques fragments d'os, qu'on dit être de Saint-Martin. Ce qui a été contesté et l'ancien curé de Lure l'abbé Camuset (1930-1935) émettait plus que des doutes à ce sujet. En effet, disait-il, le corps de Saint-Martin était conservé dans son intégrité dans la basilique de Tours. En 1562, il fut brûlé par les huguenots. On ne put sauver des flammes qu'une toute petite partie réintégrée dans la basilique de Tours. Il serait bien étonnant, disait M. Camuset, qu'on eut encore soustrait du peu qui restait quelques fragments au bénéfice de l'église de Lure. Enfin, ce n'est pas à moi de trancher ce différend, étant donné le peu de compétence que j'ai en la matière.

On est beaucoup plus assuré de l'authenticité des restes de Saint-Desle, premier abbé de Lure, et de son disci-

.../...

ple et successeur Saint-Colombin exposés dans une grande et belle châsse sur l'autel de la chapelle consacrée à Saint-Desle. Comme ils ont été mêlés pendant la tourmente révolutionnaire, et qu'ils sont pour la plupart en double, les quelques ossements des deux saints réunis dans cette châsse, ne peuvent être identifiés comme étant ceux de l'un ou de l'autre, sauf l'unique crâne qui est celui de Saint-Colombin, si on s'en rapporte à la reconnaissance des reliques faite en 1733.

Lorsque Saint-Desle mourut, (en 620, selon les Bollandistes, le 18 janvier 625, dit Mabillon, en 626, selon les bénédictins auteurs de l'Histoire littéraire de la France) il fut enseveli, dit l'auteur anonyme qui a écrit la Vita S. Deicoli, dans l'oratoire dédié à la Sainte Trinité qu'il s'était construit lui même et dans lequel il avait vécu de nombreuses années d'une vie angélique. Son corps y reposait encore au moment où l'anonyme écrivait sur la fin du X^e siècle puisqu'il ajoute : "Ses reliques y reposent en paix et y attendent la gloire de la résurrection."

La Vita S. Deicoli rapporte que la comtesse Hildegarde, femme de Hugues comte d'Alsace, au début du X^e siècle, voulut prélever des reliques de Saint-Desle pour les emmener dans son pays. Tandis qu'au prix de beaucoup d'efforts, on essayait de lever la dalle du sarcophage, tout l'édifice fut soudain ébranlé par un violent tremblement de terre accompagné de coups de tonnerre et d'éclairs qui aveuglèrent les

.../...

assistants au point qu'ils restèrent privés de la vue pendant deux heures.

La Vie nous rapporte encore que lors de la l'invasion du Monastère par les Hongrois entre 926 et 937, ceux-ci arrivés près du sépulcre de Saint-Desle se sentirent frappés d'une telle terreur surnaturelle qu'ils se virent en danger. Ils entreprirent alors d'incendier l'oratoire; mais bien que celui-ci fut rempli de paille jusqu'au faite, ils ne purent y mettre le feu. Et voici donc, conclut l'hagiographe, comment la clémence divine conserve inviolée la tombe de son serviteur.

Un acte de 1118, très court et peu explicite, se borne à constater que le XII des Kalendes de juillet de cette année (20 juin) a eu lieu la translation des reliques de Saint-Colombin. L'acte ne précise ni le lieu dont elles ont été tirées, ni celui où elles ont été déposées. Mais, c'est certainement ce jour là que les restes du premier successeur de Saint-Desle furent placés dans un tombeau près de celui de son prédécesseur.

Il restèrent donc dans l'oratoire de Saint-Desle jusqu'en 1676. Et il n'est plus question des reliques des deux saints du moins dans les documents subsistants, depuis 1118 à cette date. Mettant de côté évidemment la charte constatant que Rodolphe IV duc d'Autriche étant venu vénérer les tombeaux des Saints Desle et Colombin se fit remettre le 20 mars 1361 un fragment des reliques de Saint-Colombin pour

la cathédrale Saint Etienne de Vienne. M. Griveaud archiviste de la Haute-Saône a reconnu que cette charte était fausse ne datant que du XVIII^e siècle. Il est vrai qu'il ne s'agit pas d'un faux grossier, le parchemin est ancien, l'écriture parfaitement imitée, les dates concordent, mais outre une forme inusitée à l'époque, Henri abbé de Bèze indiqué comme témoin, était en 1361 mort depuis 9 ans. Néanmoins, comme il est exact que la cathédrale Saint-Etienne possédait une relique de Saint-Colombin, on peut admettre qu'il s'agit peut être d'une charte reconstituée.

L'emplacement où s'élevait le prieuré et l'église Saint-Desle ne peut être fixé avec exactitude. Elle était selon l'inscription sur plaque de cuivre relatant la translation des reliques des Saints Desle et Colombin dans l'église abbatiale, en 1675, hors du monastère du côté du midi. Une note du curé de Lure Nicolas Hennemand, sur un des premiers feuillets du registre paroissial de Lure à la date de 1676 est plus explicite : "L'église Saint-Desle fut détruite. Elle était près de l'abbaye dans la partie gauche hors de la ville en entrant dans ladite abbaye. Et avec ses pierres on construisit dans le cimetière de Saint-Martin la fortification dite en français redoute."

Ce que confirme une délibération du corps de ville en 1748 : "Le prieuré était situé proche la Font, juste à l'extrémité de la ville au couchant dans un endroit marécageux". Dans sa relation de la prise de Lure, le 3 juillet

.../...

1674, le marquis de Resnel dit que l'église était sur le bord du fossé. Elle commandait la forteresse du monastère, mais il eut toute facilité de s'en approcher et d'y mettre des pièces de canon, parce que le marais qui la protégeait était devenu accessible à cause de la sécheresse.

Si je me base sur ces indications et me réfère aux témoignages d'anciens lurons, il est permis de dire que l'église Saint-Desle s'élevait à l'emplacement de l'actuelle caserne de gendarmerie. D'autres par contre, disaient que c'était sur celui de la prison à l'intersection de la rue de la Font et de la rue Fernand Scheurer.

L'église avait dû être endommagée pendant le court siège de juillet 1674 et le commandant de la place de Lure ordonna de la démolir et d'employer, comme on l'a vu, les pierres pour établir la redoute destinée à assurer la protection de la fortification du monastère. Lorsque cette redoute fut devenue inutile, le directeur des fortifications de Franche Comté autorisa en 1725 les religieux de l'abbaye à récupérer les pierres qui en fait leur appartenaient pour les employer à la construction de leurs nouveaux bâtiments.

Les restes des Saints Desle et Colombin furent alors exhumés et transportés avec leurs pierres tombales dans l'église de l'abbaye. Le 24 mai 1676, les ossements furent placés dans deux petits cercueils en bois de sapin. Sur celui contenant les reliques de Saint-Desle fut fixée une plaque de cuivre rouge où était gravé en quelque sorte le procès verbal

.../...

90

de la translation :

Anno 1676, die^t 24 maⁱ hec sacra ossa S. Deicoli primi abbat^es Ludrensis cum tumulo lapideo translata sunt de ecclesia extra monasterium versus meridiem posita et destructa tempore gallorum quando abbatiam fortificaverunt sub episcopo argentinensi Francisco Egone principe Munbacensi et Ludrensi.

La même inscription figurait sur la plaque en cuivre jaune apposée sur le petit cercueil de Saint-Colombin, avec évidemment la variante : B. Colombin secundi abbatis Ludrensis discipuli S. Deicoli.

Ces plaques existent encore et sont déposées dans les archives paroissiales au presbytère de Lure.

Les deux cercueils furent ensuite placés dans deux tombeaux l'un en pierre de sable rouge pour Saint-Desle, l'un de pierre blanche pour Saint-Colombin, dans la partie du chœur située derrière de maître autel.

Comme lors de cette translation de 1676, il ne fut pas fait de reconnaissance, on ignore qu'elle était l'état des reliques des 2 saints et si ce fut à cette date ou auparavant qu'une partie de celles de Saint-Desle fut déposée dans "une grande châsse d'argent bien travaillée, dorée en divers endroits, enrichie de pierreries dans laquelle sont renfermées les reliques de Saint-Desle" mentionnée dans l'inventaire d'avril 1686, châsse qui devait contenir une partie

.../...

importante des ossements de Saint-Desle puisque le même inventaire cite aussi les deux tombeaux de pierre, derrière le grand autel, renfermant quelques reliques de Saint-Desle, et celles de Saint-Colombin. Le procès verbal de la visite de 1720 est plus circonstancié, mais ne parle pas des tombeaux : "un melchisedec d'argent et doré en divers endroits portant gravé : Reliquiae S. Deicoli 1663. Un autre petit reliquaire d'argent renfermant une dent de Saint-Desle, avec inscription "Reliquiae S. Deicoli, 1663. Une châsse avec son couvert dont le fond est de cuivre doré revêtue de plusieurs lames d'argent représentant la vie et les miracles de Saint-Desle, dans laquelle reposent les os dudit Saint. Une châsse en bois noir avec son couvert dans laquelle reposent une partie des reliques de Saint-Desle".

En certaines circonstances, particulièrement en cas de calamités publiques, la châsse de Saint-Desle était portée processionnellement dans les rues de la ville. Ainsi, "le 24 juillet 1731, à cause de la sécheresse et dépérissement visible des biens de la terre", M.M. de l'abbaye autorisèrent le curé de Lure, Parisot à porter la châsse de Saint-Desle en procession de l'église abbatiale, à la paroissiale, à celle des capucins et à la chapelle Saint-Quentin. Le curé de Lure et ses assistants étaient suivis par M. de Gléresse, l'un des seigneurs religieux et capitulaires, marchant en qualité de seigneur, la canne à la main, accosté d'un laquais, des officiers et magistrats de la bourgeoisie et du peuple de la pa-

.../...

roisse, tant de la ville que des villages. La relation de cette cérémonie se termine ainsi : "Et le même jour, par la miséricorde de Dieu, on a eu la pluie."

Le 11 septembre 1733, l'abbé Celestin de Beroldingen fit ouvrir le tombeau de Saint-Colombin. On y trouva un petit cercueil en bois de sapin avec sa plaque de cuivre datée du 24 mai 1676. Il renfermait : le crâne, 4 grands os et quelques parcelles d'ossements. Le lendemain, on procéda à l'ouverture du tombeau de Saint-Desle, le petit cercueil était dans le même état qu'en 1676, il contenait : deux os du bras atenant à l'humérus, deux omoplates, quelques côtes et d'autres menues parcelles d'ossements. Les deux caisses refermées furent de nouveau déposées dans les tombeaux. Dans chacune fut placé le procès verbal authentique de reconnaissance. Lors de la visite du 3 juin 1737, les commissaires du Parlement, reconnurent que les mêmes objets existaient encore tels qu'ils étaient rapportés dans l'inventaire de 1720.

Lorsqu'en 1748, il fut question de démolir l'église abbatiale pour la remplacer par une nouvelle "plus élégante" les deux tombeaux furent de nouveau ouverts, le 6 novembre, et on y trouva intacts les deux petits cercueils : une caisse en bois de sapin dont le dessus est en dodane, longue de 3 pieds haute d'un pied 4 pouces, large d'1 pied, contenant les os de Saint-Desle, revêtue de la plaque en cuivre rouge avec inscription de 1676. Une caisse de 2 pieds, 2 pouces, large d'un pied contenant les ossements de Saint-Colombin avec la plaque

.../...

de cuivre jaune de 1676. La première portait encore intactes les deux bandes de parchemin scellées aux deux bouts par les cachets en cire rouge de l'abbé de Beroldingen. En ce qui concerne la seconde, les deux bandes de parchemin étaient rompues, mais les quatre sceaux étaient intacts. Les deux petits cercueils furent alors placés dans une grande caisse dans laquelle on plaça le procès verbal de l'opération. Ensuite, la caisse fut fermée clouée et scellée, la ficelle fut cachetée du sceau capitulaire de l'abbaye et de celui de noble François Joseph Devault, gouverneur pour le Roi et bailli de la ville de Lure. Elle fut ensuite transportée dans la sacristie, où elle resta, puisque le 1 mai 1790, les commissaires chargés d'inventorier les biens du chapitre trouvèrent dans un des buffets : une caisse en sapin clouée d'une moyenne grosseur et pesanteur que le sieur Gaudot sacristain a dit contenir des reliques des SS. Desle et Colombin. Ils inventorièrent ensuite : deux reliquaires en argent. Une chasse en cuivre doré, un reliquaire en bois sculpté, des reliques posées sur un carreau en velours cramoisis avec un galon en or.

Le 14 prairial an 4 (2 juin 1796) Pierre Antoine Duc, marchand et Jean François Grosmougin, commissaires experts, nommés le premier par l'administration du département le second par l'administration municipale du canton de Lure pour faire l'inventaire estimatif du mobilier appartenant à la République dans le ci-devant district de Lure, se rendirent dans l'ancienne église abbatiale qui venait d'être mise

.../...

en soumission pour être vendue. Au cours de leurs investigations, ils trouvèrent dans la sacristie où étaient présents Antoine Demouge, Jacques Brissaux négociant et Nicolas Ponceot concierge de l'administration municipale, une grande caisse de bois de sapin renfermant deux petites caisses de bois de sapin, faites en dos d'âne, revêtues chacune d'une plaque de cuivre rouge et jaune, avec une expédition du procès verbal du 6 novembre 1748, constatant que l'une contenait les ossements et reliques de Saint-Desle et l'autre ceux de Saint-Colombin. Les scellés qui avaient été apposés étaient brisés et les caisses étaient déclouées en partie ; les deux commissaires les firent reclouer et les scellèrent. Puis ils les firent replacer dans la grande caisse qu'ils firent transporter accompagnés de deux témoins dans la sacristie de l'église paroissiale où, en présence de ceux-ci et de quatre autres notables de la ville, ils la remirent à Claude François Praileur, prêtre faisant fonctions de curé de la paroisse. Puis ceci fait, ils dressèrent procès verbal qu'ils déposèrent entre les mains du curé, lequel se trouve dans les archives paroissiales au presbytère de Lure. Puis d'un commun accord, il fut convenu que "les deux caisses ne seraient point de nouveau renfermées dans la grande, afin de pouvoir les exposer séparément à la vénération des fidèles et de pouvoir les soustraire plus aisément à la profanation si elles y étaient exposées". A noter que, dans sa vie de Saint-Desle, l'abbé de Revel ajoute : de nouveau, mots qui ne figurent pas

.../...

dans le procès verbal.

Le 28 septembre 1825, sur ordonnance de l'archevêque de Besançon, l'abbé Thomas Gousset, directeur et professeur de théologie au séminaire de Besançon, vint à Lure pour "procéder à la translation des reliques des Saints Desle et Colombin, sur les motifs proposés audit seigneur archevêque" en présence du curé l'abbé Pierre François Bouvier "pour les rendre de suite à la vénération des fidèles, comme de temps immémorial, elles avaient été en vénération dans l'église de Lure".

Après avoir vu les procès verbaux de 1733, de 1748 et de 1796, il a reconnu "que les susdites reliques avaient été conservées dans deux caisses de sapin en forme de petits tombeaux sans aucune altération quoiqu'elles aient été éloignées de l'église de Lure par le malheur des temps". Cette vérification faite, l'abbé Gousset fit alors exposer dans l'église de Lure les reliques des deux saints au cours "d'une cérémonie solennelle où se sont trouvées les autorités civiles et un nombre prodigieux de fidèles non seulement de la paroisse de Lure, mais des paroisses voisines".

On remarquera, tout d'abord, la constatation que les reliques reposaient toujours dans les deux caisses de sapin dont faisaient état les procès verbaux de 1686 et suivants, dans lesquelles ils se trouvaient toujours tels qu'ils y avaient été déposés. Ensuite la confusion qu'à deux repri-

.../...

se l'abbé Gousset fait entre l'église abbatiale et l'église paroissiale. Enfin, on eut aimé que celui-ci fut plus explicite sur les motifs exposés à l'archevêque pour rendre de suite les reliques à la vénération des fidèles, ainsi que sur les circonstances de la translation. En effet, l'abbé Gousset ne dit pas d'où avaient été transportées les deux petites caisses. Mais aussitôt que les reliques des Saints Desle et Colombin eurent été, en 1825, rendues à la vénération des fidèles, leur authenticité fut contestée par plusieurs habitants de la ville. Elles avaient disparu depuis plus de 30 ans et on savait qu'elles avaient été jetées au feu en 1793 et que seules quelques parcelles échappées à la destruction avaient été recueillies par des personnes pieuses qui les conservaient encore, les prétendant seules authentiques.

Pour mettre fin à ces allégations s'affirmant avec autant de certitude que d'insistance, l'abbé Boillot crut nécessaire de recourir au témoignage écrit de Pierre Léon Ponceot propriétaire de la Tuilerie du Pont de l'Ognon. Celui-ci, le 25 janvier 1838, lui remit une attestation sincère et véritable relatant dans quelles circonstances, il avait assisté à la tentative de destruction par le feu des reliques de Saint Desle et avait participé à leur sauvetage.

Dans les premiers jours de décembre 1793, les administrateurs du district de Lure étant réunis dans leur salle de délibération (actuellement bureaux de la Sous-Préfecture)

.../...

l'un d'eux dit : "voilà des os de Saints qui sont là depuis quelques jours qu'il faut enfin débarrasser". Alors un des plus jeunes (que Ponceot ne nomme pas : c'était le citoyen Pierre Aimé Lamotte) s'écria : J'aurai bientôt fait et il en prit tant que ses deux mains pouvaient tenir et les jeta dans le poêle ardent qui chauffait la salle, tandis que le restant des os était remis au concierge de l'administration, Nicolas Ponceot, oncle du déposant. Mais, à l'instant même une odeur insupportable d'os brûlé se répandit dans la salle, de sorte que les administrateurs se récrièrent et donnèrent ordre au concierge de les retirer ; ce qu'il fit aussitôt à l'aide de pinces. "J'étais présent et c'est moi qui de concert avec le concierge, mon oncle, les ai ramassés et les ai portés dans l'escalier du jardin enveloppés dans une écharpe de soie qui les enveloppait lorsqu'ils étaient à l'église".

Pierre Léon Ponceot les emporta chez lui, mais son père, atteint d'une maladie épidémique, mourut dix jours plus tard. Comme on allait venir poser les scellés, et que les ossements pouvaient être découverts, Ponceot jugea plus prudent de les mettre en sûreté ; mais il a encore la franchise d'avouer que c'était aussi "pour m'éviter une affaire dangereuse qui aurait pu m'arriver, suite au système révolutionnaire dans lequel nous étions." Donc, accompagné de son oncle Nicolas, il porta les ossements de Saint-Desle chez Antoine Pierre Duc, marchand épiciier qui était alors avec Jean

.../...

François Grosmougin "nous les chargeâmes de les cacher afin de les rendre à l'église dès que le culte nous serait rendu ce qu'effectivement ils ont fait il y a environ vingt ans".

Pierre Antoine Duc marchand épicier, habitait la maison qui porte actuellement le n° 36 de l'avenue de la République. Il m'a été dit, dans mon enfance, par une très vieille personne de Lure, que Duc, crainte d'une dénonciation, aurait été cacher le dépôt dans les caves de la maison voisine qui était celle des Bolot de Chauvillierain. La maladie épidémique dont mourut le père de Pierre Léon Ponceot régnait à Lure depuis le début de décembre 1793 et causa en trois mois le décès de plus de 100 habitants de la ville. On remarquera que Ponceot parle sans autre précision d'os de Saints que l'administrateur jeta dans le feu, et ensuite des ossements de Saint-Desle, sans ajouter Saint-Colombin.

Une légère variante à ce récit est donnée dans une autre relation : après avoir retiré les ossements du poêle, le concierge Nicolas Ponceot les jeta sur le carreau du jardin, situé derrière le bureau. Ce fut alors que des personnes pieuses en recueillirent quelques-uns et les conservèrent, mais la plus grande partie fut portée chez Duc.

Cependant, la relation de P.L. Ponceot, reprise par l'abbé Besson, dans son mémoire historique sur Lure 1846, fut formellement contestée par la famille Plaisonnet qui revendi-

.../...

quait pour un de ses membres l'honneur du sauvetage des reliques des deux Saints fondateurs de Lure. Le chanoine Plaisonnnet nous a transmis cette version qu'il tenait de sa grand-mère, âgée d'une dizaine d'années en 1793, version qu'elle lui avait racontée plusieurs fois, lui disant à propos du mémoire de l'abbé Besson : "n'écoute donc pas tes bavards de livres".

Voici le récit que le chanoine Plaisonnnet en 1889 fit à l'abbé de Revel, vicaire de Lure, auteur d'une petite vie de Saint-Desle, récit qu'il m'a fait à plusieurs reprises, quelques 30 ans plus tard, dans les mêmes termes. Sa grand-mère avait un oncle l'abbé Wincelph, bénédictin, qui à la suppression des ordres religieux en 1791, s'était retiré à Lure sa ville natale. Il avait prêté le serment constitutionnel, mais le chanoine ne précisait pas que l'abbé Wincelph, nommé administrateur de la cure de Roye, la Côte en octobre 1791, avait abdicqué la prêtrise en messidor an 2, avait abandonné sa cure et était revenu à Lure. Comme bien d'autres prêtres défaillants en 1794, il avait repris le culte en 1797, avait été nommé curé de Montrond (Jura) au concordat, été ensuite aumonier de l'hôpital d'Ornans, et était mort en cette ville en 1842.

Donc l'abbé Wincelph, pendant qu'on démolissait l'église abbatiale avait profité de l'absence des ouvriers, s'y était introduit, était descendu dans le caveau et après

.../...

avoir fait sauter la pierre qui recouvrait les deux petits cercueils renfermant les reliques des Saints Desle et Colombin, les avait retirés du caveau et les avait emportés chez Antoine Pierre Duc. Mais, il avait été rencontré à sa sortie par une femme qui s'empessa d'aller raconter dans toute la ville que l'abbé Wincelph avait enlevé un trésor des caves du chapitre. Après recherches et enquête, les membres de la municipalité se rendirent chez Duc, lequel fut obligé de reconnaître le dépôt qui lui avait été fait, mais livra seulement la caisse contenant les reliques de Saint-Colombin ; celle-ci portée à la mairie fut ouverte, mais déception ! en fait de trésor, on ne trouva que des ossements. Furieux, les municipaux allumèrent un feu dans la cour de la mairie et y jetèrent le cercueil et son contenu. Mais une pieuse femme, la veuve Dechaseaux surveillait le feu, et aussitôt que les profanateurs eurent tourné le dos, en retira les saintes reliques, et les rapporta aussitôt chez Duc. Elle en détourna cependant des fragments et plus tard, en donna un à la grand-mère du chanoine, lequel le conservait, parmi d'autres nombreuses reliques de Saints, dans sa chapelle privée. Le sieur Duc déposa les ossements dans le cercueil de Saint-Desle et c'est depuis là qu'on ne peut plus distinguer quelles sont les reliques appartenant à l'un ou l'autre Saint. Mais le chanoine assurait qu'il était cependant facile de reconnaître les ossements de Saint-Colombin, parce qu'ils conservaient de leur passage dans le feu des traces de fumée, de même que la plaque de cuivre qui était fixée depuis 1676 sur le petit cercueil.

.../...

Quand il faisait ce récit, le chanoine Plaissonnet était formel, mais intraitable. Seule était véritable la version de sa grand-mère qui lui avait été confirmée par la demoiselle Joséphine Duc, du même âge que celle-ci, et morte à l'âge de 94 ans, en 1878. Cependant, un autre témoin qui avait interrogé la même demoiselle, rapportait que celle-ci lui avait bien dit que les reliques avaient été apportées chez ses parents qui les avaient conservées jusqu'en 1826, mais ne lui avait pas dit comment elles avaient été sauvées.

Toutefois, le chanoine était d'accord sur un point: tout s'était bien passé à la fin de 1793. Et c'était la première contradiction puisqu'en 1793, l'abbé Wincelph n'habitait plus et pas encore Lure. De toutes façons, il n'aurait pu s'introduire dans l'église abbatiale, bien national et qui était fermée. D'autre part, elle n'avait été vendue comme bien national à un particulier qu'en 1796 lequel ne l'avait démolie que plus tard, donc pas en 1793. Je n'osais insister sur ces contradictions car le chanoine était un vieillard à qui je devais le respect et qui, comme certains vieillards avait tendance à continuer à regarder comme des gamins les jeunes gens qu'ils ont connus enfants. Pour lui, j'étais toujours le petit Jean et je devais me tenir sur la réserve. Autre contradiction, les deux petits cercueils n'étaient pas dans le caveau de l'église, mais tout simplement dans un placard de la sacristie où les avaient trouvés les inventoriens de 1790 et où ils étaient encore quand Duc et Grosmougin les en retirèrent en juin 1796, avant la démolition de l'église.

.../...

Et celui de Saint-Colombin n'avait donc pas été brûlé, comme le prétendait la version Plaisonnet. En somme celle-ci et la relation Ponceot ne concordent que sur un point : c'est Pierre Antoine Duc qui a reçu en dépôt les reliques en décembre 1793. L'abbé de Revel a recueilli en 1889 les témoignages du petit-fils et du neveu d'Antoine Pierre Duc. Tous deux furent d'accord pour dire, le premier que sa mère, le second que sa tante, qui vivait encore en 1837, leur avaient souvent parlé des reliques sauvées par leur père et mari et conservées dans leur maison de la Grande Rue, mais qu'il n'avait jamais été question des circonstances dans lesquelles avait eu lieu le sauvetage. Quel rôle a joué dans cette affaire l'abbé Wincelph ? Il est très probablement intervenu, mais ce qu'a rapporté sa nièce des confidences qu'il lui avait faites, est certainement une version très déformée, si on tient compte des contradictions qu'on y relève.

Il faut encore tenir compte d'un élément non négligeable, c'est qu'il existait entre beaucoup de vieilles familles lurannes des inimitiés et animosités ancestrales transmises de père en fils, c'était le cas pour les Ponceot et les Plaisonnet. Ce qui explique que ceux-ci pouvaient être disposés à récuser le témoignage Ponceot pour s'en attribuer le mérite, d'autant plus que les descendants de l'une et l'autre partie se faisaient gloire du sauvetage des reliques, particulièrement le chanoine Plaisonnet "Je constate avec fierté, écrivait-il en 1889, que c'est un membre de ma famil-

.../...

le qui a sauvé les reliques de nos saints". Dans ces conditions, il est évident qu'il ne fallait guère attendre de sa part une impartialité et une bienveillance rigoureuse.

Il reste que les seuls témoignages directs sont ceux de Duc et Grosmougin (procès verbal de 1796) et de Ponceot qui était présent. En les combinant avec d'autres plus fragmentaires, mais aussi certains, on peut reconstituer à peu près exactement la façon dont les choses se sont passées. Tout d'abord, il apparaît que les ossements jetés dans le poêle de la salle de délibération du district et retirés du feu par Ponceot étaient différents des reliques contenues dans les deux petits cercueils, dont font état tous les procès verbaux depuis 1676 jusqu'en 1796.

Ces ossements qui se trouvaient dans la salle du district, au début de décembre 1793, enveloppés dans une écharpe de soie, où ils avaient été apportés de l'église, étaient sans doute ceux qui avaient été retirés des reliquaires et de la grande châsse de cuivre doré, envoyés à la fonte. Celle-ci on l'a vu renfermait la plus grande partie des reliques de Saint-Desle, tandis que l'inventaire de 1686 précise que quelques-unes seulement étaient dans le tombeau de pierre, ce qui correspond à la description de 1733. Le 20 décembre 1800, Antoine Duc et Nicolas Ponceot remirent au curé de Faucogney, Bolot de Chauvillerain un fragment du crâne de Saint-Desle de forme ovale de 5 centimètres sur 7, avec un

.../...

certificat signé par eux attestant que "la présente relique est véritablement une partie du crâne de Saint-Desle retirée du feu par un catholique de cette ville". M. Bolot de Chauvilleraïn la fit placer dans un reliquaire avec le certificat, et le déposa à l'église de Faucogney. Le certificat ajoute ce détail intéressant : "Ce qui est de plus surprenant dans cette circonstance, c'est que les reliques de Saint-Desle qu'on avait jetées au feu après les avoir ôtées d'une châsse précieuse ont été respectées par les flammes ainsi que le voile rouge qui les enveloppait". Ponceot fait précéder sa signature de cette mention : "Je certifie les avoir retirées du feu moi-même." Au surplus dans la reconnaissance de 1733, ne sont mentionnés ni le crâne de Saint-Desle ni même un fragment de celui-ci. Il n'y a donc aucun doute que les ossements de Saint-Desle soumis à l'épreuve du feu en décembre 1793 et dont le restant fut remis au concierge Nicolas Ponceot étaient ceux renfermés dans la châsse de cuivre doré. Autre détail intéressant, confirmant que, parmi les reliques retirées du feu, il y en avait qui n'appartenaient pas à Saint-Desle. En 1845, la fille du Vice Président de l'administration du district, J.B. Grosjean, fit don à l'abbé Grosmougin du séminaire de Besançon, d'une relique paraissant être l'extrémité d'un fémur qu'elle certifiait être de Saint-Desle et figurant parmi celles que Lamothe de Bithaine avait jetées dans le poêle : "Il s'est alors répandu dans la salle un tel parfum que mon père en a été tellement frappé qu'il n'a pu

.../...

résister au désir d'en soustraire un morceau." Elle ajoutait qu'à son retour, son père avait recommandé à ses enfants de n'en parler à personne. Beaucoup plus tard, l'abbé Grosmougin se rendit compte qu'il ne s'agissait pas d'une relique de Saint-Desle ou de Saint-Colombin, puisque les 4 fémurs conservés dans la châsse de l'église de Lure étaient intacts.

Par la suite, les reliques sauvées du feu et apportées chez Duc par Nicolas Ponceot et son neveu furent réunies à celles contenues dans les deux petits cercueils dont Duc avait reçu le dépôt. Mais on ne sait si ce fut avant ou après le 2 juin 1796 et s'il les plaça dans un seul des cercueils ou les répartit entre les deux. Toujours est-il que si on compare la description de 1733 avec celle faite le 13 février 1892 par le Docteur Boisson, on constate que les ossements que contenait alors la châsse de l'église de Lure, étaient plus nombreux que ceux recensés en 1733 : "un crâne presque entier 4 fémurs appartenant à deux corps différents, 3 tibias dont deux se rapportent au même corps, même observation pour les deux cubitus, un radius, 2 omoplates, 2 os iliaques, 3 calcaneums, 5 morceaux de péronné. Les côtes et l'humérus n'ont pas été retrouvés ; mais il faut tenir compte que plusieurs reliques, dont je n'ai ni le détail, ni la description, furent distraites par des curés de Lure, à l'intention de diverses églises, notamment en 1833 de Delle et en 1880, pour la chapelle du séminaire de Luxeuil". Ajoutons qu'en 1913, le cha-

.../...

noine Penotet retira de la châsse 2 fragments remis à l'église de Raon aux Bois où le culte de Saint-Desle est particulièrement en honneur.

La question des reliques sauvées du feu et remises à Antoine Duc étant solutionnée, il reste à examiner quand et comment, lui furent confiés les 2 petits cercueils qui, en 1790 étaient enfermés dans une grande caisse, dans un placard de l'ancienne abbatale et que lui et Grosmougin trouvèrent au même endroit et dans la même disposition, le 2 juin 1796. Suivant une opinion communément admise, Nicolas Ponceot, alarmé par l'attentat de 1793, aurait alors subrepticement retiré de la sacristie, (peut être avec l'aide de l'abbé Wincelph) les deux petits cercueils et les aurait remis à Pierre Antoine Duc, qui avait déjà les reliques de Saint-Desle, provenant de la châsse de cuivre doré. Mais Duc, chargé en 1796 de faire l'expertise et l'estimation dont il a été parlé, ne voulant pas se découvrir, alla replacer les deux petits cercueils dans la grande caisse restée dans le placard de la sacristie ; puis, couvert par sa mission, et d'accord avec Grosmougin, avait alors porté le tout à l'église paroissiale et remis à C.F. Praieur, faisant office d'administrateur de la paroisse, en présence de témoins dignes de foi. Tout étant alors en règle, grâce à cette mise en scène, Duc avait aussitôt récupéré les deux petits cercueils qu'il avait emportés chez lui à nouveau.

.../...

Mais je ne crois pas que les choses se soient passées tout à fait ainsi. Les deux petits cercueils sont, je pense, réellement restés à leur place primitive jusqu'au 2 juin 1796 et seulement alors, retirés par Duc et Grosmougin, ont été portés à l'église de Lure, remises pour la forme à l'abbé Praileur et pour donner le change d'accord avec lui et les témoins requis. Ensuite, confiés à Pierre Antoine Duc, pour les mettre à l'abri ; qu'on se réfère en effet, à l'additif du procès verbal du 14 prairial an 4 (2 juin 1796) qui paraît un peu surprenant, puisque d'un commun accord, les participants prennent toutes précautions pour les soustraire plus aisément à la profanation si elles y étaient exposées. C'est que le dépôt était loin d'être en sûreté entre les mains de l'abbé Praileur qui ne pouvait être un gardien de tout repos, même si on avait toute confiance en lui. Celui-ci, né au Magny-Vernois, capucin à Belfort, s'était retiré à Lure, en 1791, à la fermeture des couvents. Il n'avait pas prêté le serment constitutionnel et n'avait pas accepté de reconnaître l'évêque Flavigny. Tout en s'abstenant de fonctions publiques, il avait attiré l'attention sur lui pour son zèle anticonstitutionnel. Il avait été arrêté pendant la terreur, emprisonné et remis en liberté par Robespierre le Jeune. Lorsque l'église de Lure avait été rouverte au culte, le 6 messidor an 3 (24 juin 1795), il avait obtenu l'autorisation d'y célébrer le culte aux heures fixées par l'administration, en même temps que d'autres prêtres. Il s'était institué d'autorité administrateur de la paroisse de Lure ; mais

.../...

violemment hostile aux prêtres qui avaient prêté serment, il était évident qu'il ne s'entendait guère avec ses confrères qui étaient dans ce cas et que l'utilisation de l'église par deux clans opposés posait quelques problèmes. De plus, une semaine après la remise qui lui avait été faite des reliques de Saint-Desle et de Saint-Colombin, le Ministre de l'Intérieur avait donné ordre d'enquêter sur ses agissements et sa propagande susceptible de jeter le trouble et la discorde. Ce fut probablement à ce moment, si cela n'avait été fait plus tôt, que les deux petites caisses furent mises en dépôt chez Pierre Antoine Duc. Elles ne furent rendues qu'en 1825, sur ordonnance de l'archevêque à qui plusieurs habitants de Lure s'étaient adressés à cet effet. Pourquoi la famille Duc avait-elle tant tardé à restituer ce dépôt sacré, alors que la paix religieuse permettait de l'exposer sans risque à la vénération des fidèles. Interrogée, la fille de Duc répondait "Parce que l'abbé Bouvier, curé de Lure de 1800 à 1825 n'était pas porté sur les reliques des Saints". Mais il y avait une autre raison ; la famille Duc comme un certain nombre d'autres de Lure marquaient quelque hostilité envers l'abbé Bouvier, prêtre assermenté à qui elles reprochaient d'avoir usurpé la place du légitime pasteur, l'abbé Vuillemot. Celui-ci ayant refusé le serment en 1791, avait été remplacé par l'abbé Bourceret qui ayant abdicqué en 1794 n'avait plus osé revenir à Lure. Le curé Vuillemot avait trouvé asile chez P.A. Duc, puis obligé de s'exiler en septembre 1792, il était

.../...

revenu de Suisse clandestinement et avait fait plusieurs séjours à Lure où il se cachait chez Duc. Au concordat, les paroissiens qui lui étaient restés fidèles espéraient qu'il serait réintégré dans sa cure de Lure, mais le gouvernement s'inclina devant l'opposition des autorités et de quelques notables influents de la ville et l'abbé Bouvier fut nommé. En tout cas qu'il l'ait souhaité ou non, ce fut celui-ci qui reçut les reliques restituées sur l'ordre de l'archevêque, peu avant d'être remplacé par l'abbé Bergier lequel fit placer les deux petits cercueils recouverts d'une étoffe de soie rouge "sur une espèce de catafalque" reposant sur l'autel dédié à Saint-Desle dans la chapelle côté Evangile.

Le 14 juillet 1837, son successeur l'abbé Boilloz fit, en présence de plusieurs ecclésiastiques, procéder à l'ouverture des deux caisses "telles qu'elles sont décrites dans les précédents procès verbaux", renfermant l'une, les reliques de Saint-Desle, l'autre celles de Saint-Colombin.

L'abbé Boilloz, en effet, avait l'intention de placer les reliques dans une châsse nouvelle et dans la chapelle côté Epître qu'il faisait aménager pour la dédier spécialement à Saint-Desle. Celle où les reliques reposaient depuis 1825 devant être alors consacrée à la Sainte Vierge. Lorsque tout fut prêt, on procéda à une nouvelle translation. Le 24 janvier 1838, l'ancien curé de Lure, Bergier, vicaire général,

.../...

procéda à une nouvelle reconnaissance des ossements sacrés, les retira des deux petits cercueils où ils reposaient depuis pres de deux siècles, puis les placa dans une pièce de soie rouge brodée de fils d'or qu'il lia ensuite par une tresse de même couleur scellée de son sceau particulier en cire d'Espagne. Ceci fait, il les déposa dans "une châsse en bois de forme très élégante dorée et divisée en deux par une petite porte vitrée".

Puis, le lendemain 25 janvier, la nouvelle châsse fut portée en procession dans les rues de la ville, puis de retour à l'église, fut déposée sur l'autel de la nouvelle chapelle Saint-Desle, en présence du Sous-Préfet, du Maire, de la plupart des fonctionnaires publics, de plus de cinquante ecclésiastiques "et d'un concours extraordinaire de fidèles tant de Lure que des environs". Dans la relation de cette cérémonie qu'a rédigée l'abbé Boilloz, on lit que les reliques des deux Saints ayant été mêlées lors de l'attentat sacrilège de 1793, "depuis il n'est plus possible de les distinguer. D'un autre côté, on a distrait plusieurs parties des saints ossements, on en a placé dans la châsse dite de Saint-Martin. Il est donc assez difficile de dire maintenant, tel ossement est de Saint-Desle et tel autre de Saint-Colombin". Ce qui est à la fois en contradiction avec ce que le même abbé Boilloz relevait dans son procès verbal du 24 juillet 1837 et avec la reconnaissance faite par le vicaire général,

.../...